

# Mairie d'ABLEIGES – 95450

## EXTRAIT

Du procès verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du  
04/04/2022

(Application de l'article 32 du code d'Administration Communale)

Etaient présents :

Mesdames TRANCOSO Céline, ESCHBACH Sandrine, DOUTEAU Lydie, RIPAUD Delphine,  
MARTINS Karine, ESCHER Katalin.

Messieurs PELLETIER Patrick, FRAISSE Gérard, BENKAROUN Karim, DUMONT Pascal,  
PICARD Alexandre Raymond, FERREIRA Raphaël, DENOS Cédric.

Absent excusé :

Monsieur CUDEY Laurent donne pouvoir à Monsieur PELLETIER Patrick,  
Madame Gaëlle BARTONI donne pouvoir à Monsieur FERREIRA Raphaël

Secrétaire de séance : DOUTEAU Lydie

---

Le Conseil Municipal,

- A l'unanimité, adopte le compte de gestion du Trésorier de Magny en Vexin pour le budget communal exercice 2021,
- Hors de la présence de Monsieur Patrick PELLETIER, Maire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 de la commune qui présente le résultat suivant :
  - un excédent de fonctionnement de 116 309.60 €
  - un excédent d'investissement de 246 751.75 €
- Décide à l'unanimité d'augmenter de 5 %, les taux de la fiscalité locale pour 2022, comme suit :

TAXE	TAUX	
	2021	2022
Taxe foncière	25.90	27.19
Taxe foncière non bâti)	31.87	33.46

- Adopte à l'unanimité le tableau des subventions accordées pour l'année 2022 ci-après :

Attrap'Soi	200.00
Anciens combattants	200.00
Carma	400.00
Dirap	76.00
SDU	200.00

La Pétanque Ableigeoise	200.00
Ligue contre le cancer	200.00
Les Marcheurs d'Ableiges	200.00
Tennis Club d'Ableiges	400.00
AFM TELETHON	1 300.00

- Accepte à l'unanimité, la création d'une provision pour créances douteuses et fixe le montant de la provision au compte 681 à 165.87 €, somme correspondant à 15 % de l'intégralité du solde des créances douteuses 2022,

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

- A l'unanimité, vote le budget primitif 2022 en équilibre comme suit :

<u>. Section Fonctionnement :</u>	<u>. Section Investissement :</u>
Dépenses : 851 316.06 €	Dépenses : 529 668.80 €
Recettes : 851 316.06 €	Recettes : 529 668.80 €

- Décide à l'unanimité, d'augmenter le **tarif de la salle F. Vaudin** en période hivernale (d'octobre à mars inclus) de 50.00 € qui correspondent à la prestation chauffage :

\* Pour les habitants du village - du 1<sup>er</sup> avril au 31 septembre : 500.00 €  
- du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 550.00 €

\* Pour les extérieurs - du 1<sup>er</sup> avril au 31 septembre : 1 000.00 €  
- du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 1 050.00 €

Le montant des cautions reste inchangé : 300.00 € (ménage) et 500.00 € (détérioration)

- Demande à l'unanimité, dans le cadre de l'enquête publique de révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle, l'inscription de mesures dans le PPBE 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment :

- Le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels ;
- L'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h ;
- L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit),

- Décide à l'unanimité d'adopter la proposition du maire sur la mise à jour de l'organisation du temps de travail 1607 heures,

- A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FONDS SCOLAIRES 2022 pour la pose d'une alarme PPMS de l'école du Bourg,

- A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2022 pour la pose d'une alarme PPMS de l'école du Bourg,

- A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FONDS SCOLAIRES 2022 pour la réfection totale des wc intérieur de l'école du Bourg,

- A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2022 pour la réfection totale des wc intérieur de l'école du Bourg,
- Donne à l'unanimité leur accord pour l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin pour une période de test entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2022,
- Approuve à l'unanimité la motion de demande de cadrage de la méthanisation sur l'ensemble du territoire du PNR du Vexin (point ajouté à l'ordre du jour).
- Fixe à l'unanimité la révision du tarif des fêtes (point ajouté à l'ordre du jour).

Ableiges, le 05/04/2022

Le Maire,  
P. PELLETIER

